

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 V. 595** Vœu relatif à la lutte contre la présence de plastique dans la Seine.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le fait que 2 à 4 millions de tonnes de plastiques sont consommées en France chaque année ;

Considérant le fait que, selon l'association Surfrider, 5 000 Milliards de débris plastiques sont présents dans les fonds marins, et que 80% des déchets marins sont d'origine continentale ;

Considérant le fait que chaque année, plus de huit millions de tonnes de déchets plastiques se retrouvent dans les océans ;

Considérant le rapport réalisé par l'association WWF sorti en juin 2018, selon lequel l'Europe est le deuxième plus grand producteur mondial de plastique après la Chine et rejette en mer chaque année près de 500 mille tonnes de macroplastiques et près de 130 mille tonnes de microplastiques (fragments inférieurs à 5 mm) ;

Considérant le fait qu'à elle seule, la France est responsable du déversement de 66 tonnes de plastique par an dans la mer Méditerranée ;

Considérant le fait que les causes de la pollution de la mer Méditerranée au plastique sont multiples, comme l'absence de stations d'épuration ou d'usines dimensionnées, et que parmi elles figurent les débris emportés vers la mer par les fleuves ;

Considérant de fait la responsabilité collective dans la réalité de la pollution marine, d'après la logique selon laquelle tous les déchets abandonnés dans la nature finiront dans la mer, car ils finiront par être balayés vers le cours d'eau le plus proche, à Paris, la Seine, et seront emportés jusqu'aux océans ou aux mers ;

Considérant le fait que les fleuves sont la première source de déchets marins, notamment à cause de la pollution domestique, autrement dit les actes d'incivilité tels que le jet dans les sanitaires de matières plastiques, les poubelles renversées ou déchets laissés sur place ;

Considérant de fait l'urgence à développer des initiatives qui puissent empêcher que les déchets de plastique atteignent les océans ;

Considérant le fait qu'il est peu plausible de pouvoir nettoyer la mer, et que de ce fait, la meilleure protection pour se prémunir de cette pollution est la prévention, à travers différentes politiques de gestion des déchets et de sensibilisation des populations ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris, lors du Conseil de Paris de mars 2018, demandant, dans le cadre du Plan Biodiversité, que "Paris organise régulièrement et en particulier lors des périodes d'affluence touristique des campagnes de sensibilisation grand public sur les effets du plastique sur la faune et la flore marine".

Aussi, sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- Qu'une campagne de sensibilisation des Parisien.ne.s soit menée afin de mettre en lumière les liens existant entre les déchets jetés en Seine et ceux se retrouvant en mer.